

Echange de Jeune Tourlaville Northeim - Conditions générales et règlement -

➤ Inscription

Pour que l'inscription puisse être prise en compte, joindre un règlement d'un montant égal à 30 % de la totalité du séjour avant le 15 mars. Le solde sera réglé au plus tard le 30 juin.

Le remboursement de l'acompte pourra être effectué en fonction d'un motif recevable.

Tout séjour interrompu ou abrégé du fait du participant, pour quelle que cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour.

Dans le cadre du déplacement à Northeim, la Ville souscrit une assurance rapatriement. Toutefois, les maladies et blessures préexistantes de moins de 6 mois avant le départ ne sont pas couvertes par les garanties du contrat.

➤ Responsabilité du participant

Pour que le séjour se déroule dans les meilleures conditions pour l'ensemble des participants, chacun s'engage à respecter les règles dominantes suivantes :

- 1 • Le participant doit respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement concernant les horaires du réveil et du coucher, les règles de vie au sein du groupe et l'hygiène.
- 2 • Il s'engage à participer à l'échange de jeunes dans le bon respect de relations cordiales et convenables. Toute attitude violente, tout langage grossier ou injurieux sont exclus.
- 3 • Il s'engage à participer d'une manière active à la vie quotidienne et aux activités proposées par les animateurs.
- 4 • La mixité dans les lieux de sommeil n'est pas autorisée. L'hébergement a lieu à la base nautique de Collignon lors du séjour en France et à l'auberge de jeunesse de Northeim en Allemagne.
- 5 • L'achat, la détention et la consommation de boissons alcoolisées, de tabac ou de drogue sont strictement interdits.
- 6 • Le vol et/ou le vandalisme, la destruction de matériel ne sont pas tolérables. La réparation des dommages sera facturée aux parents.
- 7 • En cas de perte ou vol de biens personnels (téléphone portable, appareil photo, vêtement, bagages...) d'un des participants, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de manquement à l'une de ces règles, un renvoi disciplinaire du participant pourrait être envisagé en liaison avec sa famille. Les frais de retour et d'accompagnement seront à la charge intégrale de la famille. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'interruption de séjour.

Le (la) participante,

Le responsable légal